

The background of the entire page is a blue-tinted photograph of a person wearing safety glasses, looking down. The image is slightly out of focus, emphasizing the text and logo overlaid on it.

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

RAPPORT FINANCIER 2017

SOMMAIRE

04

RAPPORT DE GESTION

- 05 — Contexte
- 07 — Exécution budgétaire de l'exercice
- 09 — Comptabilité patrimoniale
- 12 — Effectifs

13

ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

- 14 — Compte de résultat
- 17 — Bilan actif
- 19 — Bilan passif
- 21 — Tableau de financement
- 23 — Annexe aux comptes annuels

39

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION



Contexte

— 05

**Exécution budgétaire
de l'exercice**

— 07

**Comptabilité
patrimoniale**

— 09

Effectifs

— 12

CONTEXTE

▣ CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2017 a été marquée par une activité soutenue en matière d'expertise et d'appui aux pouvoirs publics avec le traitement de dossiers à forts enjeux scientifiques et sociétaux comme les anomalies de teneur en carbone des calottes de cuve du réacteur EPR de Flamanville ou l'examen du dossier d'options de sûreté du projet Cigéo. Cette expertise ne saurait se déployer sans un effort constant de recherche et de développement permettant à l'Institut de disposer des connaissances et des outils nécessaires pour mener à bien ses évaluations.

L'événement sur la détection de traces de ruthénium dans l'atmosphère en France et en Europe, sujet qui a également marqué l'année 2017, illustre cette approche au travers de l'ensemble des dispositifs de mesure et des outils de simulation mis en œuvre par l'Institut dans le souci permanent d'alerter au plus tôt les pouvoirs publics et de tenir informés les citoyens à la fois sur les caractéristiques de ce rejet (importance, nature, localisation géographique, etc.) et sur son éventuelle incidence sur la santé.

▣ L'EXPERTISE EN APPUI AUX AUTORITÉS ET AUX POUVOIRS PUBLICS

La mission d'expertise des risques nucléaires et radiologiques confiée à l'IRSN est plurielle. Elle s'adresse en premier lieu aux autorités de sûreté civile et de sécurité ainsi qu'à l'ensemble des pouvoirs publics qui peuvent compter sur l'appui technique de l'Institut. Dans un cadre national plus large, elle concourt entre autres à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de même qu'à la veille permanente en radioprotection. Enfin, elle contribue à l'élaboration et à la diffusion des corpus de textes réglementaires et pararéglementaires aux plans national, européen et international.

Les activités de l'IRSN en appui à l'ASN s'inscrivent dans un contexte de croissance importante des enjeux en matière de sûreté et de radioprotection qu'il s'agisse du contrôle du vieillissement des réacteurs et de leur poursuite de fonctionnement au-delà de 40 ans, de la préparation du démantèlement de certains d'entre eux, du contrôle des travaux consécutifs au retour d'expérience de l'accident de Fukushima, du contrôle de l'entrée en fonctionnement de l'EPR de Flamanville et de l'encadrement exigeant de la sûreté des installations de recherche, du cycle du combustible et de gestion des déchets au travers de leurs réexamens de sûreté.

À cet égard, l'année 2017 a été plus particulièrement marquée par :

- + les instructions relatives aux réexamens de sûreté associés, d'une part, aux deuxièmes visites décennales du palier N4, d'autre part, aux quatrièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe ;
- + la poursuite des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima, avec notamment l'examen des dispositions proposées par EDF en matière de prévention et de maîtrise des situations accidentelles des réacteurs en fonctionnement ;
- + l'analyse des conséquences de l'anomalie des calottes de la cuve du réacteur EPR de Flamanville sur leur aptitude au service ;

- + l'examen du dossier d'options de sûreté réacteur EPR nouveau modèle (EPR NM) ;
- + l'examen des options de sûreté (DOS) du projet Cigéo ;
- + l'identification de problèmes de tenue au séisme des tuyauteries des stations de pompage de 29 réacteurs nucléaires du parc français ainsi que le comportement des digues de la centrale du Tricastin en cas de séisme.

Dans le domaine de la sûreté des installations de défense, la poursuite de l'examen de la mise en service du premier sous-marin nucléaire d'attaque le « Suffren », de type Barracuda (planifiée par l'exploitant au plus tard en 2019) et de ses infrastructures d'accueil a constitué une des actions d'expertise prioritaires de l'Institut. La mise à l'arrêt, le démantèlement d'installations et la gestion des déchets et effluents associés, notamment pour ce qui concerne les installations de défense des sites Areva de Pierrelatte et CEA de Marcoule ont également mobilisé l'Institut au travers de l'expertise des modalités et dispositions proposées dans ce cadre par les exploitants pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations.

S'agissant de la sécurité nucléaire, l'IRSN a réalisé l'ensemble des actions de concours technique qui lui sont confiées concernant la tenue de la comptabilité nationale des matières nucléaires ainsi que la gestion et le suivi opérationnel des transports de matières nucléaires. Dans le cadre de l'appui technique qu'il apporte au Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère chargé de l'énergie, les priorités ont porté sur l'examen des dossiers soumis par les exploitants dans le cadre de la mise en conformité de leurs installations au regard des exigences de protection contre les actes de malveillance ou de terrorisme ainsi que la poursuite de l'instruction du dossier de sécurité du réacteur EPR de Flamanville.

S'agissant de l'application par la France des traités internationaux de non-prolifération nucléaire (traité Euratom, accord de garanties AIEA et protocole additionnel, accords bilatéraux) et d'interdiction des armes chimiques (Convention sur l'interdiction des armes chimiques), l'IRSN a mené ses missions de concours et d'appui technique, en assurant la centralisation et la retransmission aux organismes de contrôle, des déclarations des exploitants et en réalisant l'accompagnement des inspections internationales diligentées par l'AIEA et Euratom (45 inspections en 2017) pour ce qui concerne le domaine nucléaire et l'OIAIC pour le domaine de la chimie (12 inspections en 2017).

Pour ce qui concerne l'appui aux pouvoirs publics, les objectifs prioritaires pluriannuels ont été maintenus en 2017, en particulier le suivi dosimétrique de l'exposition des travailleurs, les actions de soutien aux mesures nationales inscrites dans la feuille de route du Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, la gestion de l'inventaire des anciens sites miniers d'uranium et la surveillance des denrées alimentaires sur le territoire.

En lien avec les administrations concernées, l'IRSN est resté fortement impliqué dans la conduite des travaux de transposition de la Directive européenne 2013/59 du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

LA RECHERCHE POUR FAIRE AVANCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

L'IRSN, par son positionnement dans le domaine de la gouvernance des risques nucléaires et radiologiques, identifie les besoins de R&D relatifs aux questions de sûreté nucléaire et de radioprotection, qu'il s'agisse d'études, de recherches finalisées ou de travaux plus fondamentaux. Ce positionnement le conduit à définir ses priorités de recherche qui sont mises en débat avec les parties prenantes et les autorités publiques, notamment l'ASN, via le comité d'orientation des recherches (COR) mais également au sein des structures de programmation de la recherche au niveau européen dans le cadre de la définition des agendas stratégiques de recherche. Les programmes de recherche que l'IRSN met en œuvre ou auxquels il s'associe répondent aux besoins d'acquisition et de développement de connaissances nouvelles nécessaires au regard des enjeux actuels et futurs en matière d'évaluation des risques nucléaires et radiologiques. Ces programmes visent aussi l'excellence scientifique tant dans les résultats que dans les méthodes et sur ce point 2017 aura été une année particulière puisque les travaux de recherche menés par l'IRSN ont été soumis au regard critique de ses pairs dans le cadre de l'évaluation, menée en octobre 2017, du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Pour ce qui concerne la sûreté des réacteurs nucléaires, une large part des travaux menés s'inscrivent en lien avec les suites de l'accident de Fukushima, au travers notamment du pilotage des grands programmes et projets nationaux et internationaux de recherche tels que :

- + IMVR (cadre H2020) avec pour objectif d'étudier les possibilités et limites techniques de la stabilisation et de la rétention du corium en cuve comme dispositif de sûreté pour gérer un accident grave impliquant une fusion du cœur ;
- + PERFROI et DENOPI (programmes menés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir) respectivement consacrés à l'étude des conséquences d'une défaillance du refroidissement du combustible en réacteur pour l'un, et du combustible usé entreposé en piscine de désactivation pour l'autre.

L'année 2017 a vu, par ailleurs, la finalisation et la publication des principaux résultats du projet européen *Passive and Active Systems on Severe Accident source term Mitigation* (PASSAM) lancé en 2013 et qui portait sur l'amélioration des systèmes d'événement et de filtration des produits de fission susceptibles d'être rejetés dans l'environnement en cas d'accident de fusion du cœur. En quatre ans, PASSAM a permis de constituer pour chaque système de filtration étudié une base de données expérimentale qui devrait aider à accroître la fiabilité des dispositifs existant dans les centrales nucléaires en service ou être utilisée pour la conception de nouveaux systèmes.

Dans le domaine des géosciences et de la gestion des déchets, les recherches menées par l'IRSN sont largement structurées autour des enjeux d'expertise relatifs aux stockages. C'est notamment dans ce cadre que se sont poursuivis en 2017 les travaux du projet européen MODERN 2020 auquel participe l'IRSN et qui vise à développer les stratégies les plus adaptées à la surveillance des paramètres clés du stockage (évolution de la zone endommagée suite au creusement, production d'hydrogène, paramètres géochimiques, etc.). Parmi les autres actions menées par l'IRSN, il convient de noter dans la continuité des travaux et des conclusions du projet européen JOPRAD, la construction d'une proposition d'outil européen de programmation conjointe destiné à planifier et réaliser les recherches en matière de gestion et de stockage des déchets radioactifs.

S'agissant de la recherche en radioprotection, parmi les actions réalisées, il convient de noter en 2017 la finalisation du programme ANR ANTHOS sur l'optimisation du traitement thérapeutique à l'aide de cellules-souches, la poursuite, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « nucléaire de demain » des programmes AMORAD et PRIODAC traitant pour le premier, de l'amélioration des modèles de prévision de la dispersion et d'évaluation de l'impact des radionucléides au sein de l'environnement et pour le second, des modalités d'administration répétée d'iode stable en cas d'accident nucléaire.

L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET LA TRANSPARENCE

En matière de transparence et d'ouverture à la société, l'IRSN demeure très impliqué dans les actions initiées en faveur d'un partage plus large des connaissances et d'une meilleure prise en compte de la contribution des acteurs de la société dans les processus de recherche et/ou d'évaluation des risques.

Fort des expériences menées dans le domaine des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA-MAVL), notamment en lien avec le comité local d'information et de suivi (Clis) de Bure et l'association nationale des comités et commissions locales d'information (Anccli), l'IRSN a déployé un nouveau mode d'échange avec la société civile dans le cadre de l'instruction du dossier d'options de sûreté de Cigéo en organisant des échanges avec un groupe d'une quinzaine de personnes venant du Clis de Bure, de l'Anccli, de la conférence de citoyens du débat public de 2013, ainsi que des experts non institutionnels.

L'objectif principal est d'intégrer les préoccupations de la société civile dans l'instruction du dossier d'options de sûreté de Cigéo et d'esquisser de nouvelles modalités d'interaction entre la société civile et l'IRSN pour l'instruction des futurs dossiers à fort enjeu sociétal.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'exécution budgétaire est présentée ci-dessous en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en référence au budget initial (BI), sauf indication contraire.

+ CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'exercice 2017 a été marqué par :

- + une réduction de la subvention nette du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) liée au programme 190, prévue à 166,2 M€ en BI, et exécutée à 157,9 M€, soit - 8,3 M€, du fait d'une première coupe de 1,7 M€ en loi de finances initiale (LFI), d'une seconde coupe en cours d'année de 9,8 M€, suivie d'un déblocage en décembre d'une partie de la réserve de précaution, pour 3,2 M€ ;
- + la mise en œuvre de mesures d'économies importantes à mi-année, afin d'absorber la réduction de subvention de 9,8 M€. La suspension des nouveaux engagements à échéance 2017 ainsi que le gel des nouveaux recrutements (cf. infra) ont ainsi permis de limiter le niveau de dépenses de 285,3 M€, prévus au budget initial, à 274,6 M€, soit - 10,7 M€ ;
- + la diminution de l'enveloppe personnel de 4,6 M€, avec une moyenne des effectifs présents sur l'exercice 2017 à 1 680 ETPT (hors contrats aidés, stagiaires et apprentissage), à comparer avec un niveau de 1 704 ETPT au budget initial. Afin de réaliser les économies nécessaires pour absorber la réduction budgétaire de 9,8 M€, l'IRSN a décidé de geler un certain nombre de recrutements. Le niveau des ETP présents à fin décembre 2017 est remonté à 1 699 ETP ;
- + une exécution des recettes propres (hors subvention et contribution) supérieure à la prévision de 3,4 M€, liée pour partie à un meilleur encaissement de créances, et pour partie à l'encaissement d'avances sur subvention dans le cadre de cofinancements de recherche (ANR/H2020) ;
- + la mise en service, courant 2017, du nouveau bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses, dont la prise en compte impacte significativement le bilan (42,4 M€ actif immobilisé et dettes).

+ RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

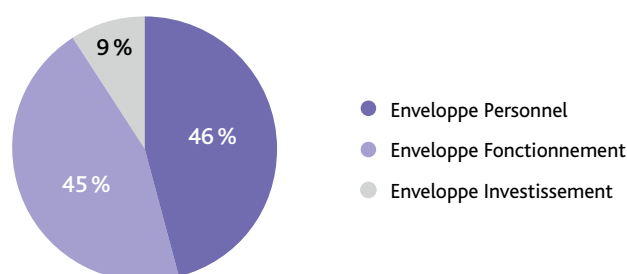
+ Solde budgétaire

en milliers d'euros

	Réel 2017		Budget initial 2017	
	AE	CP	AE	CP
DÉPENSES				
Enveloppe Personnel*	145 553	145 922	150 526	150 526
Enveloppe Fonctionnement	115 748	114 812	159 238	118 283
Enveloppe Investissement	12 783	13 901	17 480	16 520
TOTAL	274 085	274 634	327 244	285 328
RECETTES				
Recettes globalisées		272 530		275 432
Subvention pour charges de service public		161 622		169 609
Autres financements de l'État		878		2 494
Fiscalité affectée		64 598		62 519
Autres financements publics		2 800		1 388
Ressources propres		42 632		39 423
Recettes fléchées		-		-
TOTAL		272 530		275 432
SOLDE BUDGÉTAIRE		- 2 104		- 9 896

* L'enveloppe Personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations

+ Répartition des dépenses 2017 en crédits de paiement



Le solde budgétaire, exécuté à - 2,1 M€ en 2017, affiche une amélioration de 7,8 M€ par rapport à la prévision du budget initial (BI).

Les encaissements de recettes sont exécutés de - 2,9 M€ en deçà du BI 2017, à 272,5 M€, ce qui correspond aux principaux agrégats suivants :

- + la subvention du MTES liée au programme 190 a connu un recul global de 8,3 M€, conséquence de deux inflexions intervenues au cours de l'exercice 2017 : - 1,7 M€ en loi de finances initiale 2017, et - 6,6 M€ en loi de finances rectificative 2017 (- 9,8 M€ puis + 3,2 M€) ;
- + la subvention du ministère de la défense, versée au titre du programme 212, varie de + 0,3 M€ ;
- + la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€. Le trop-perçu sur 2017 de 2,1 M€ a été reversé à l'État, le reversement figurant en dépenses ;
- + les autres financements publics sont en légère baisse de 0,2 M€ par rapport au BI 2017 ;

+ les recettes propres progressent de 3,4 M€, dont 3,1 M€ sont imputables aux prestations relatives au domaine de la sûreté et de la radioprotection des installations et activités.

Les dépenses sont constituées de trois enveloppes (personnel, fonctionnement, investissement) dont le total s'élève à 274,6 M€ en 2017, en écart de - 10,7 M€ par rapport à la prévision BI 2017, soit un taux d'exécution de 96 % (pour information, comparé au budget rectificatif n° 2, ce taux d'exécution des dépenses est de 99 %). Cette évolution concerne les éléments suivants :

- + les enveloppes de fonctionnement et investissement sont globalement en recul de 6,1 M€ pour faire face à la coupe de subvention du MTES ;
- + l'enveloppe de personnel a un niveau de réalisation de 145,9 M€, pour un budget de 150,5 M€, soit un écart de - 4,6 M€, dû notamment au gel de nombreux recrutements en cours d'exercice.

+ Ressources par origine

L'évolution des ressources par domaine entre le BI 2017 et le réel 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros

DOMAINES	Réel 2017	BI 2017
	Total Recettes	Total Recettes
001 Sûreté Radioprotection des installations	14,9	13,5
002 Sécurité, non-prolifération	0,1	0,3
003 Radioprotection homme et environnement	20,1	19,1
004 Crise et postaccidentel	0,8	0,8
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	1,5	1,9
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	6,7	6,7
Sous-total programmes	44,1	42,2
Transverses	228,4	233,2
TOTAL GÉNÉRAL	272,5	275,4

Les ressources transverses comprennent notamment les subventions des programmes 190 et 212, et la contribution versée par les exploitants d'INB.

+ Dépenses par destination

L'évolution des dépenses en crédits de paiement, exprimées en coûts de production par destination, entre le BI 2017 et le réel 2017 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros

DOMAINES	Réel 2017			Total Dépenses	BI 2017
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Total Dépenses
001 Sûreté radioprotection des installations	35,3	59,2	4,4	99,0	102,7
002 Sécurité, non-prolifération	2,1	7,7	0,2	10,0	10,4
003 Radioprotection homme et environnement	19,3	34,5	4,6	58,4	60,4
004 Crise et postaccidentel	2,7	4,8	0,3	7,8	7,8
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	3,1	4,6	-	7,8	8,5
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	2,2	9,6	-	11,8	11,7
Fonctionnel et Support	14,1	21,4	0,2	35,6	36,9
Schéma directeur immobilier	2,2	0,2	2,5	4,8	6,9
Autre immobilier	18,3	2,2	0,5	21,0	23,0
Informatique	14,5	1,6	1,1	17,3	15,0
Feursmétal	1,1	0,1	-	1,2	2,1
TOTAL GÉNÉRAL	114,8	145,9	13,9	274,6	285,3

L'écart entre les recettes et les dépenses des tableaux ci-dessus correspond au solde budgétaire.

COMPTABILITÉ PATRIMONIALE

+ COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros

	Réel 2017	Budget initial 2017
PRODUITS		
Subventions et produits assimilés	228 240	236 010
Subventions	163 642	173 491
Produits de la fiscalité affectée	64 598	62 519
Produits directs d'activité	35 693	41 423
<i>Dont plus-values de cessions d'éléments d'actif</i>	41	-
Produits financiers	31	-
<i>Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>	10	-
Opérations internes	17 695	14 939
TOTAL DES PRODUITS	281 659	292 371
CHARGES		
Enveloppe Personnel*	149 866	150 526
Enveloppe Fonctionnement	116 809	116 587
Opérations internes	32 012	27 314
TOTAL DES CHARGES	298 687	294 427
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 17 028	- 2 056
TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT	298 687	294 427

* L'enveloppe Personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations

Le résultat de l'exercice 2017 est une perte de - 17,0 M€ pour une prévision lors du BI d'une perte de - 2,1 M€ soit un écart de - 15,0 M€ dont + 4,3 M€ d'augmentation des charges et - 10,7 M€ de réduction des produits.

+ PRODUITS

Les principaux écarts entre la prévision initiale (BI) et l'exécution de l'exercice 2017 sont synthétisés ci-dessous :

- + les subventions et produits assimilés diminuent de 7,8 M€, dont - 8,0 M€ sur les subventions d'État (dotations liées aux programmes 190 et 212), - 1,9 M€ sur les autres entités publiques, et + 2,1 M€ sur la contribution acquittée par les exploitants d'INB. Cette dernière étant plafonnée, conformément à l'article 46 de la loi de finances du 28 décembre 2011, dans sa rédaction issue de l'article 41 de la loi de finances du 29 décembre 2015, le trop-perçu a été reversé à l'État et est positionné en compte de charges sur l'exercice 2017 ;
- + les produits directs d'activité sont exécutés à 86 %. Le faible taux de réalisation des produits directs résulte essentiellement de la révision du cadencement de la reconnaissance des produits liés au contrat CABRI. Pour mémoire, ce contrat de long terme est traité sur le plan comptable à l'avancement avec une reconnaissance des produits au rythme de l'avancement du projet déterminé par le rapport des dépenses réalisées sur le coût total à terminaison du projet.

Ainsi le taux d'avancement à fin 2017 est de 67 % pour la part hors investissement et de 98 % pour la part investissement. Or, au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à une réévaluation des coûts d'exploitation et d'expérimentation, à hauteur de 15,1 M€, et à la prolongation de deux années et demie, jusqu'en 2024, de la durée de l'expérimentation à hauteur de 27,6 M€. Cette révision impacte le coût à terminaison du projet de + 42,7 M€, ce qui engendre, par rapport à l'année précédente, un recul sur la comptabilisation des produits constatés à l'avancement des travaux (- 4,2 M€) ;

- + les produits non budgétaires varient également, de + 2,8 M€, essentiellement en raison des reprises de provisions, dont le périmètre était plus restreint en phase de construction budgétaire initiale.

+ CHARGES

Le montant total de l'enveloppe de fonctionnement, budgétée à 116,6 M€, est réalisé à hauteur de 116,8 M€, soit un léger écart de + 0,2 M€.

L'enveloppe personnel (comptes 64 + comptes 631 et 633), prévue à hauteur de 150,5 M€, s'élève à 149,9 M€, soit une variation de - 0,7 M€.

Les opérations internes, retraitées lors du calcul de la capacité d'autofinancement, progressent de 4,7 M€ par rapport au budget initial, notamment en raison :

+ de la croissance des dotations aux amortissements de 5 M€ par rapport à la dotation de 25 M€ prévue au budget initial, liée à la mise en service des immobilisations en cours ;

+ d'une décroissance des autres opérations internes de 0,3 M€ par rapport à la prévision de 2,3 M€, en raison d'une modification de présentation comptable (intéressement et provision statistique clients traités désormais en charges à payer).

En conséquence, l'évolution du résultat patrimonial résulte essentiellement de la réévaluation du projet CABRI qui vient minorer les recettes de - 4,2 M€ et de l'ajustement des opérations internes, dont l'amortissement qui accroît les charges d'exploitation de 5 M€ sur les projets PPP Prisme.

+ TABLEAU DE FINANCEMENT

en milliers d'euros

	Réel 2017	Budget initial 2017
TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT À LA CAF		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 17 028	- 2 056
+ Moins-values de cessions d'éléments d'actif	498	-
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	31 514	27 314
- Plus-values de cessions d'éléments d'actif	- 41	-
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	- 6 240	- 10 000
- Reprises sur amortissements et provisions	- 11 308	- 4 939
- Transferts de charge	- 157	-
CAPACITÉ ("+")/INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT ("-")	- 2 762	10 319

en milliers d'euros

	Réel 2017	Budget initial 2017
TABLEAU DE FINANCEMENT AGRÉGÉ		
CAPACITÉ (CAF)/INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (IAF)	- 2 762	10 319
RESSOURCES		
Capitaux propres	1 584	-
Cessions d'immobilisations	41	-
Autres ressources (hors opérations internes)	248	100
Augmentation des dettes financières	42 493	-
TOTAL DES RESSOURCES (DONT CAF)	44 367	10 419
EMPLOIS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	53 821	16 520
Immobilisations financières	5	-
Remboursement de dettes financières	1 891	619
TOTAL DES EMPLOIS (DONT IAF)	58 479	17 139
APPORT ("+") OU PRÉLÈVEMENT ("-") AU FONDS DE ROULEMENT	- 14 113	- 6 720

La capacité d'autofinancement prévue lors du BI 2017 s'élevait à 10,3 M€. L'exécution fait apparaître une insuffisance d'autofinancement de - 2,7 M€, soit une variation de - 13,1 M€.

Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse du résultat (- 15,0 M€), et de la variation des opérations internes de + 2,1 M€ qui provient d'une modification de présentation comptable avec le traitement des provisions pour intéressement et pour risques client qui sont désormais traitées respectivement en charges à payer et dépréciation d'actif, hors CAF.

+ RESSOURCES

Les ressources, d'un montant global de 44,4 M€, sont constituées :

- + d'une variation des capitaux propres de + 1,6 M€, correspondant d'une part aux dotations de l'ANR rattachées à des immobilisations (+ 1,2 M€), et d'autre part à la quote-part rattachée à la mise à jour des produits CABRI constatés à l'avancement (+ 0,4 M€) ;
- + de l'augmentation des dettes financières liée au partenariat public privé (PPP) mis en place avec la société PRISME dans le cadre de la construction et l'exploitation du bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses de + 42,4 M€ ;
- + des intérêts courus sur emprunts pour + 0,1 M€ ;
- + d'autres ressources (dont remboursement de prêts aux salariés) pour + 0,3 M€.

+ EMPLOIS

La ressource totale ainsi constituée est affectée aux emplois de 55,7 M€ qui sont composés :

- + des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières, pour 53,8 M€, comprenant le bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses (+ 42,4 M€) ;
- + et du remboursement des dettes financières, pour 1,9 M€, intégrant l'amortissement de l'emprunt contracté pour l'acquisition du bâtiment Triangle (0,5 M€), l'amortissement lié aux loyers financiers dans le cadre du contrat de PPP concernant le financement du bâtiment 01 (1,5 M€), et enfin les prêts au personnel (0,1 M€).

L'ensemble fait varier le fonds de roulement de - 14,1 M€, contre la prévision d'un prélèvement de - 6,7 M€ au budget.

+ FONDS DE ROULEMENT ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

en millions d'euros	Réel 2017	Budget initial 2017	Variation réel / budget	Réel 2016	Variation réel 2017/2016
Résultat	- 17,0	- 2,1	- 15,0	- 6,4	- 10,7
CAF	- 2,8	+ 10,3	- 13,1	+ 14,1	- 16,9
Variation du fonds de roulement	- 14,1	- 6,7	- 7,4	- 9,3	- 4,8

Globalement, la variation entre le prélèvement au fonds de roulement prévu au budget, et celui réalisé en 2017, s'élève à - 7,4 M€.

L'écart d'exécution s'explique par :

- + la finalisation des travaux liés à la construction du bâtiment 01 à Fontenay-aux-Roses, pour - 0,5 M€ ;
- + l'impact de la réévaluation des dépenses dans la constatation des produits CABRI à l'avancement, le coût à terminaison du projet ayant été allongé de deux années, pour - 4,2 M€ ;
- + la variation sur les opérations fléchées démantèlement et assainissement, pour + 0,8 M€ ;

+ le décalage d'opérations, pour - 0,3 M€ ;

+ la variation sur les provisions de - 1,8 M€, principalement en raison du reclassement de la dotation à la provision intéressement en compte de charges de personnel (- 2,2 M€), dans un souci de mise en conformité avec les préconisations comptables ;

+ enfin, le solde résiduel réalisé en fin d'exercice 2017 permet d'apporter au fonds de roulement un montant de 0,6 M€, faisant varier le disponible entre les deux exercices de - 1,4 M€. À fin décembre 2017, le disponible non fléché au fonds de roulement s'élève ainsi à 3,0 M€.

en millions d'euros	Niveau réel 2017	Niveau budget initial 2017	Variation réel / budget
Fonds de roulement	+ 1,2	+ 5,0	- 3,8
Besoin en fonds de roulement	- 32,8	- 19,1	- 13,6
Trésorerie	+ 34,0	+ 24,1	+ 9,8

Prévue au BI 2017 à + 24,1 M€, la trésorerie évolue de + 9,8 M€ à 34,0 M€ au 31 décembre 2017, notamment grâce à une augmentation des encaissements sur la fin de l'exercice.

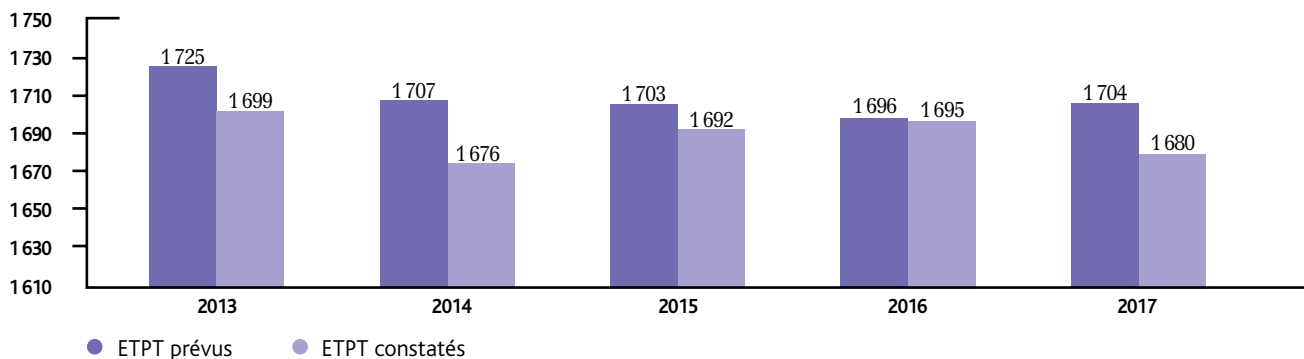
Il en résulte un niveau de besoin en fonds de roulement de - 32,8 M€ par rapport à une prévision initiale de - 19,1 M€.

EFFECTIFS

L'effectif moyen réalisé (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés) en 2017 est de 1 680 ETPT, soit une exécution en deçà de 24 ETPT du nombre d'ETPT fixé par la loi de finances initiale, à 1 704 ETPT, mais qui est proche de la dernière révision budgétaire (budget rectificatif n° 2) à 1 684 ETPT.

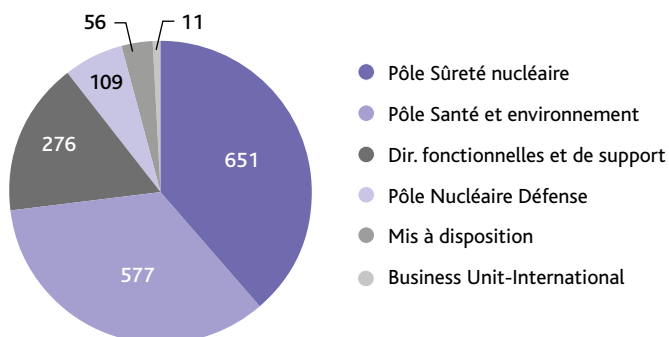
L'effectif moyen permanent représente 94,5 % du total en 2017, contre 94 % en 2016.

	Réalisation 2017	LFI 2017
Emplois	1 680	1 704
Sous-plafond	1 627	1 645
Hors-plafond	53	59

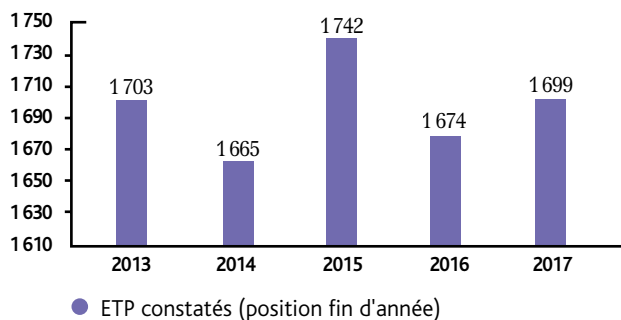


Les effectifs liés au développement programmatique de l'Institut représentent 80,2 % de l'effectif total moyen sur l'année 2017.

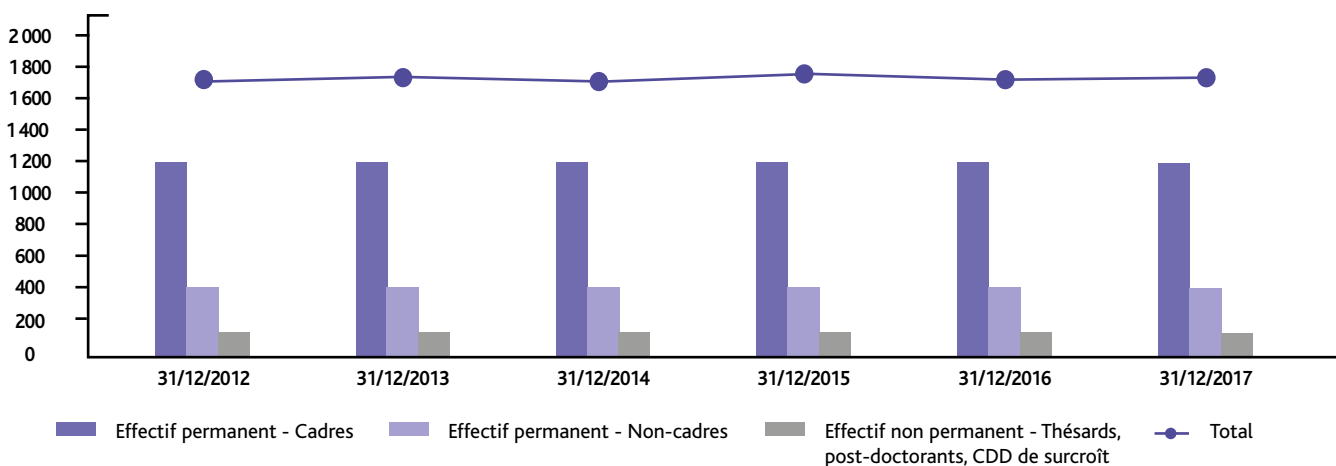
+ Répartition de l'effectif moyen annuel 2017 (en ETP moyen annuel)



Le niveau des ETP au 31 décembre 2017 est de 1 699 (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés), contre 1 674 au 31 décembre 2016.



Au 31 décembre 2017, l'IRSN compte 1 600,5 ETP permanents (contre 1 574,5 ETP au 31 décembre 2016), dont 1 222,6 ETP cadres et 377,9 ETP non cadres.



ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXÉ AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017



Compte de résultat
— 14

Bilan actif
— 17

Bilan passif
— 19

Tableau
de financement
— 21

Annexe
aux comptes annuels
— 23

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
CHARGES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats		5	6
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 6	106 740	108 991
Charges de personnel	Note 7	143 609	139 864
Salaires, traitements et rémunérations diverses		96 486	95 490
Charges sociales		39 545	39 167
Intéressement et participation		3 966	1 662
Autres charges de personnel		3 612	3 545
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	Note 8	14 672	12 437
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC	Note 9	32 012	42 091
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		297 038	303 389
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt		1 634	566
Pertes de change		15	30
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	Note 9	-	10
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	Note 10	1 649	606
TOTAL CHARGES		298 687	303 995

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS			
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Subventions et produits assimilés	Note 2	228 240	233 568
Subventions pour charges de service public		161 622	167 587
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		2 020	3 217
Produits de la fiscalité affectée		64 598	62 764
Produits directs d'activité		35 693	42 407
Ventes de biens ou prestations de services	Note 3	32 323	38 881
Produits de cessions d'éléments d'actif		41	33
Autres produits de gestion	Note 4	3 329	3 494
Autres produits	Note 9	17 695	21 614
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 455	11 461
Reprises du financement rattaché à un actif		6 240	10 153
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		281 628	297 589
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts		6	8
Intérêts sur créances non immobilisées		1	1
Gains de change		14	39
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	Note 9	10	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	Note 5	31	47
TOTAL PRODUITS		281 659	297 637

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 17 028	- 6 359

+ PRODUITS

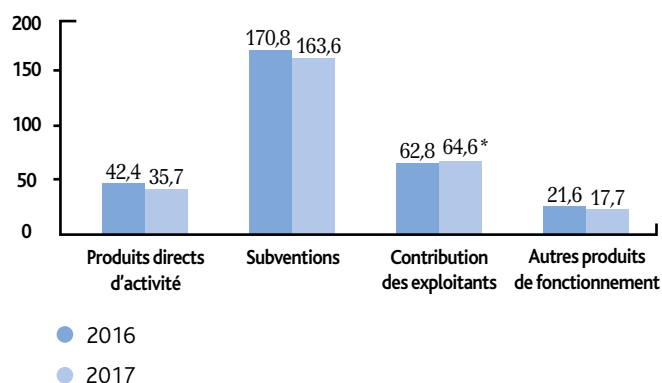
en millions d'euros

	2017	2016	Évolution
Subventions et produits assimilés	228,2	233,6	- 5,3
Produits directs d'activité	35,7	42,4	- 6,7
Autres produits	17,7	21,6	- 3,9
Produits de fonctionnement	281,6	297,6	- 16,0
Produits financiers	-	-	-
TOTAL PRODUITS	281,7	297,6	- 16,0

Les produits de l'Institut reculent globalement de 16,0 M€ entre 2016 et 2017.

Les produits de fonctionnement s'élevèrent à 281,6 M€, en baisse de 16,0 M€, soit - 5,4% par rapport à l'exercice précédent.

+ Évolution des produits de fonctionnement (en M€)

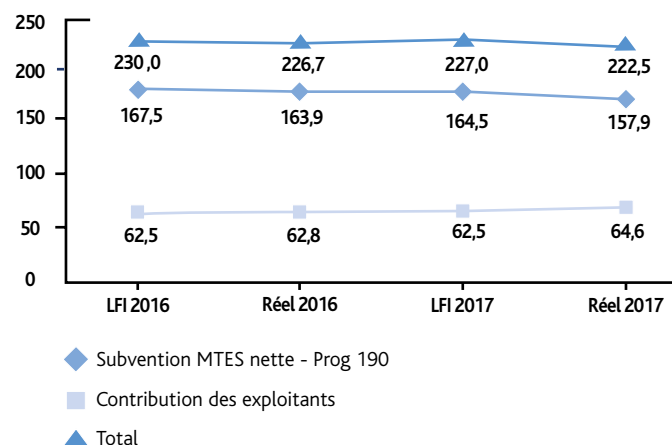


* Un reversement de 2,1 M€ a été imputé en charges, soit une ressource nette de 62,5 M€ conforme au plafond limitatif

Ils comprennent :

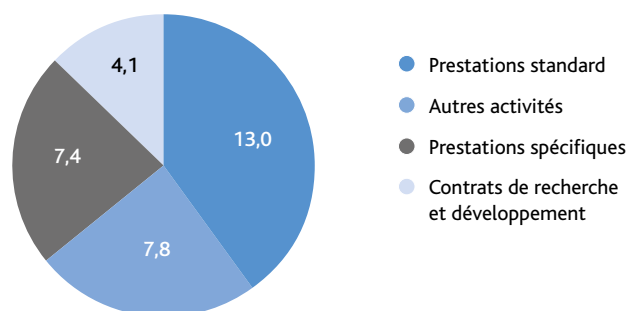
- + les subventions pour 163,6 M€, en recul de 7,2 M€ entre les deux exercices, qui sont composées de :
 - la subvention pour charges de service public, versée par le MTES dans le cadre du programme 190, à hauteur de 157,9 M€, contre 163,9 M€ en 2016 ;

+ SCSP programme 190 et Contribution Exploitants (en M€)

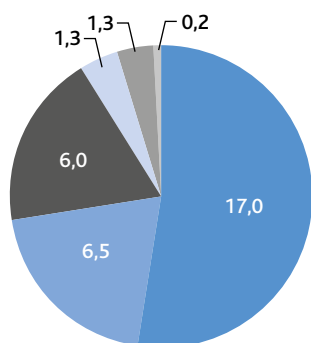


- la subvention au titre de la convention avec le ministère de la défense dans le cadre du programme 212, de 3,7 M€ ;
- d'autres subventions en provenance d'autres entités publiques pour 2,0 M€ (- 1,2 M€) ;
- + la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€, le trop-perçu en 2017 de + 2,1 M€ faisant l'objet d'un remboursement à l'État ;
- + les produits directs de l'activité à 35,7 M€, dont le chiffre d'affaires, en recul de 6,6 M€, à 32,3 M€, soit - 17 %, résultant de prestations standard, de contrats de recherche et développement, de prestations spécifiques et d'autres activités. Les produits CABRI constatés à l'avancement des travaux sont comptabilisés en recul sur l'exercice 2017 (- 4,9 M€ par rapport à l'exercice précédent), en raison notamment de l'allongement de la durée du contrat jusqu'en 2024, et donc de la croissance du coût à terminaison du projet se traduisant par la modification du cadencement de la reconnaissance des produits.

+ Répartition du chiffre d'affaires 2017 par nature (en M€)



+ Répartition du chiffre d'affaires 2017 par domaine (en M€)



- Radioprotection homme et environnement
- Sécurité, radioprotection des installations
- Stratégie, excellence scientifique et technique
- Transparence, ouverture à la société, culture sûreté
- Transverses
- Sécurité, non-prolifération

Les annulations de charges à payer sur les exercices antérieurs (2,0 M€) et les produits des redevances (0,8 M€) représentent la majeure partie du solde des produits directs de l'activité.

+ les autres produits de 17,7 M€, en diminution de 3,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, correspondant aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour 11,5 M€ et à la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (6,2 M€).

Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont stables et non significatifs. Pour mémoire, l'Institut n'est pas autorisé à placer ses disponibilités.

+ CHARGES

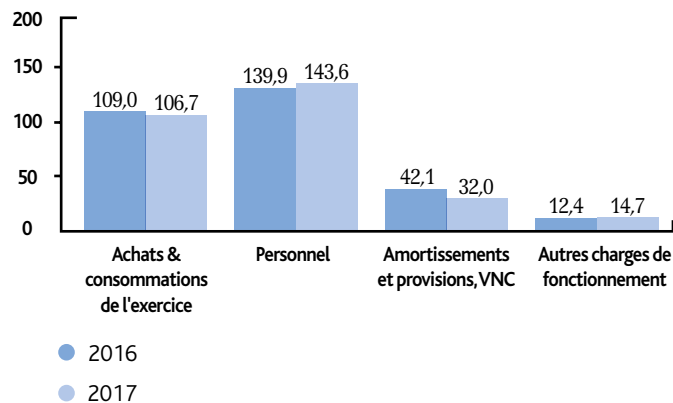
en millions d'euros

	2017	2016	Évolution
Achats	106,7	109,0	- 2,3
Personnel	143,6	139,9	+ 3,7
Amortissements et provisions, VNC	32,0	42,1	- 10,1
Autres charges de fonctionnement	14,7	12,4	+ 2,2
Charges de fonctionnement	297,0	303,4	+ 8,9
Charges financières	1,6	0,6	+ 1,0
TOTAL CHARGES	298,7	304,0	- 5,3

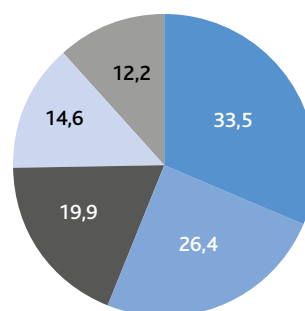
Les charges de l'Institut sont globalement en recul de 5,3 M€ entre 2016 et 2017.

Les charges de fonctionnement s'élevèrent à 297,0 M€, en hausse de 8,9 M€, soit + 3 % par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

+ Évolution des charges de fonctionnement (en M€)



+ Répartition des achats et consommations de l'exercice 2017 (en M€)



- Autres achats
- Sous-traitance externe
- Achats d'études autres
- Achats d'études CEA
- Achats non stockés de fournitures

Les charges financières évoluent de 0,6 M€ en 2016 à 1,6 M€. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur l'emprunt contracté pour financer le bâtiment Triangle à Fontenay-aux-Roses (0,5 M€), ainsi que des intérêts sur les loyers du contrat PPP lié au bâtiment 01 (1,1 M€).

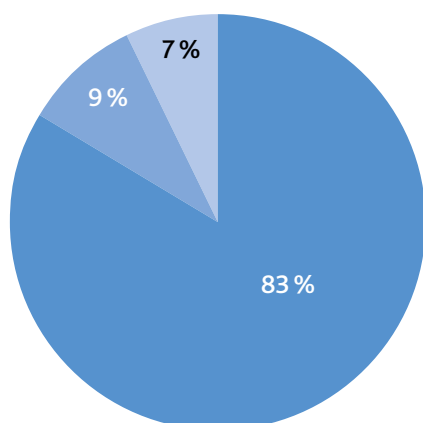
BILAN ACTIF

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2017			31/12/2016 NET
		BRUT	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Note 11	31 289	- 28 808	2 481	6 881
Immobilisations corporelles	Note 11	548 010	- 232 314	315 696	284 315
Terrains		31 781	- 350	31 431	30 811
Constructions		159 113	- 49 622	109 491	50 316
Installations techniques, matériel et outillage		283 271	- 153 823	129 448	135 336
Autres immobilisations corporelles		38 603	- 28 518	10 084	11 317
Immobilisations corporelles en cours		35 238	-	35 238	56 535
Avances et acomptes sur commandes		3	-	3	-
Immobilisations financières	Note 12	574	-	574	659
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		579 873	- 261 122	318 751	291 855
ACTIF CIRCULANT					
Créances	Note 13	28 448	- 349	28 099	44 091
Créances sur les entités publiques	Note 14	7 387	-	7 387	13 220
Créances clients et comptes rattachés	Note 15	20 522	- 349	20 173	30 108
Avances et acomptes versés sur commandes		177	-	177	327
Créances sur les autres débiteurs	Note 16	362	-	362	436
Charges constatées d'avance	Note 17	1 081	-	1 081	878
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)		29 529	- 349	29 180	44 970
Disponibilités	Note 18	33 959	-		29 106
TOTAL ACTIF CIRCULANT		63 488	- 349	63 139	74 076
Encart de conversion actif		-	-	-	10
TOTAL GÉNÉRAL		643 361	- 261 471	381 890	365 941

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 381,9 M€. L'actif brut est de 643,4 M€.

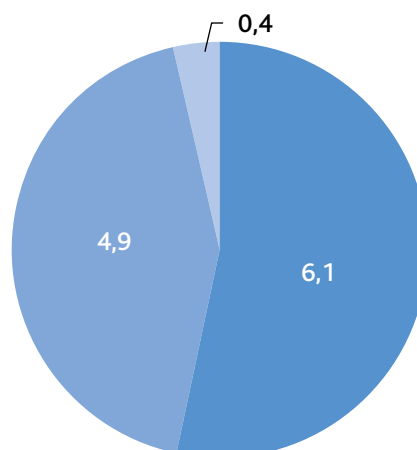
+ Composition de l'actif du bilan



- Actif immobilisé net
- Trésorerie
- Créances

L'actif immobilisé net progresse de 26,9 M€ à 318,8 M€, essentiellement en raison de la mise en service du bâtiment 01 dont le financement est assuré par un partenariat public-privé. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 11,4 M€ sur l'exercice 2017.

+ Acquisitions d'immobilisations (en M€)



- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Immobilisations incorporelles

L'actif circulant net s'établit à 63,1 M€, en baisse de 11,0 M€ par rapport à l'an passé, ce qui s'explique essentiellement par les évolutions suivantes :

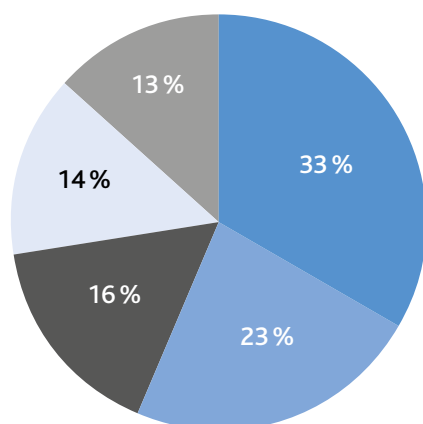
- + les créances sur les entités publiques sont en recul de 5,8 M€ ;
- + les créances clients diminuent de 9,9 M€ ;
- + la trésorerie est impactée par une hausse des encaissements sur l'exercice (déblocage de la réserve de précaution en fin d'année et augmentation du niveau des avances sur subventions), entraînant une diminution des créances, ayant pour effet une progression du niveau de trésorerie au 31/12/2017 de + 4,9 M€, à 34,0 M€.

BILAN PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'État	Note 19	64 572	67 215
Financement de l'actif par des tiers	Note 20	25 170	27 183
Réserves		90 783	90 783
Report à nouveau	Note 21	48 869	55 227
Résultat de l'exercice		- 17 028	- 6 359
Amortissements dérogatoires	Note 22	3 525	3 884
TOTAL FONDS PROPRES		215 891	237 933
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		332	628
Provisions pour charges		48 999	54 673
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 23	49 331	55 301
DETTES			
Dettes financières	Note 25	54 359	13 757
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		13 172	13 691
Dettes financières et autres emprunts		41 187	66
Dettes non financières		62 310	58 951
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 26	20 597	22 743
Dettes fiscales et sociales	Note 27	25 542	21 344
Avances et acomptes reçus sur commandes		6 851	7 303
Autres dettes non financières	Note 28	405	809
Produits constatés d'avance		8 915	6 752
Trésorerie		-	-
TOTAL DETTES	Note 24	116 668	72 707
TOTAL GÉNÉRAL		381 890	365 941

L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :

+ Composition du passif



- Autres fonds propres
- Financements de l'actif reçus
- Dettes non financières
- Dettes financières
- Provisions pour risques et charges

Avec un résultat déficitaire de - 17,0 M€, combiné d'une part à une évolution des financements reçus de - 4,7 M€ et à une légère baisse des amortissements dérogatoires de 0,4 M€, les fonds propres de l'Institut baissent de 22,0 M€ pour s'établir à 215,9 M€ au 31 décembre 2017, contre 237,9 M€ à la fin de l'exercice précédent. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 49,3 M€, en recul de 6,0 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2016. Cette réduction est notamment due à l'évolution de la provision couvrant l'assainissement et le démantèlement des installations, et au traitement de la provision pour intéressement, comptabilisée désormais en charges de personnel.

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge relèvent de quatre domaines spécifiques qui concernent les réacteurs de recherche PHÉBUS et CABRI, exploités par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif, l'assainissement du site de Feurs ayant fait l'objet d'une pollution accidentelle.

La situation à fin décembre 2017 des opérations relevant des trois premiers domaines est de 42,4 M€ qui se répartissent entre :

- + les grappes issues des expérimentations dans PHÉBUS pour 5,3 M€ ;
- + l'INB 24 CABRI et les déchets associés (sodium) pour 31,0 M€ ;
- + les déchets issus de l'INBS Valduc pour 2,7 M€ ;
- + les ICPE pour 3,3 M€.

Par ailleurs, le coût de l'assainissement du site de Feurs est évalué à 3,8 M€.

Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient sur les coûts réalisés pour l'INB 92.

Concernant l'assainissement et le démantèlement des INB, le conseil d'administration en date du 13 juin 2017 a acté la suppression du fonds dédié. L'Institut a suivi la recommandation du conseil de flécher les opérations de démantèlement et d'assainissement au fonds de roulement. La consommation du fonds de roulement au titre des opérations exigibles en 2017 s'élève à 5,2 M€ répartis en 1,3 M€ sur l'assainissement du site de Feurs et 3,9 M€ sur les autres opérations de démantèlement et d'assainissement. Le solde fléché au fonds de roulement au 31 décembre 2017 est impacté de ces mouvements et s'élève ainsi à 4,9 M€.

Les dettes progressent de 44,0 M€, de 72,7 M€ l'an passé à 116,7 M€ au 31 décembre 2017. Les dettes financières sont en hausse de 40,6 M€, ce qui correspond essentiellement au financement du bâtiment 01 (PPP Prisme) : le montant total de la dette constatée en 2017 s'élève à 42,4 M€, diminuée des remboursements versés sur l'exercice pour un montant de 1,3 M€. Les dettes non financières augmentent de 3,4 M€. Les produits constatés d'avance, à 8,9 M€ (+ 2,1 M€), sont majoritairement dus au changement de méthode appliquée depuis l'exercice 2014 concernant l'enregistrement des produits perçus dans le cadre du programme CABRI, comptabilisés à fur et à mesure de l'avancement des travaux.

TABLEAU DE FINANCEMENT

en milliers d'euros

	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPACITÉ/INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		
Résultats nets de l'exercice	- 17 028	- 6 359
Augmentation/(diminution) des amortissements	31 514	40 422
Augmentation/(diminution) des dépréciations et provisions	- 11 308	- 11 399
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	- 6 240	- 10 153
Gains/(pertes) sur cessions d'actifs	457	1 647
Transferts de charge	- 157	- 63
CAPACITÉ/INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- 2 762	14 096

en milliers d'euros

	Exercice 2017	Exercice 2016
RESSOURCES		
Cessions d'actifs	41	33
Autres ressources	248	274
Augmentation des capitaux propres	1 584	- 286
Augmentation des dettes financières	42 493	66
(A) TOTAL DES RESSOURCES + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	44 367	14 183

en milliers d'euros

	Exercice 2017	Exercice 2016
EMPLOIS		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	53 821	22 817
Acquisition d'immobilisations financières	5	67
Acquisitions d'actifs immobilisés	53 826	22 884
Remboursement des dettes financières	1 891	567
(B) TOTAL DES EMPLOIS + INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	58 479	23 451

en milliers d'euros

	Exercice 2017	Exercice 2016
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C=A-B)		
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	- 15 532	- 6 183
- Variation des dettes d'exploitation	3 762	- 36 111
Variation du besoin en fonds en roulement d'exploitation	- 19 295	29 928
+ Variation des autres débiteurs	- 74	-
- Variation des autres créditeurs	- 403	- 8 121
Variation du besoin en fonds en roulement hors exploitation	329	8 121
Variation du besoin en fonds de roulement (D)	- 18 966	38 049
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)		
Trésorerie début de période	29 106	-
Trésorerie fin de période	33 959	-
Variation de trésorerie	4 853	-

FONDS DE ROULEMENT, TRÉSORERIE ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

+ Évolution des opérations financées par le fonds de roulement

en millions d'euros	Position réelle au 31/12/2016	Mouvements réels 2017	Position réelle au 31/12/2017
OPÉRATIONS FLÉCHÉES			
Projet immobilier - Bâtiment 01 (FAR)	1,19	- 1,19	-
Projet immobilier - Bâtiment A	0,30	- 0,30	-
CABRI	1,79	- 1,79	-
Changement méthode/ Produits CABRI	- 6,75	- 2,16	- 8,92
OPÉRATIONS RÉCURRENTES			
Opérations fléchées démantèlement	10,09	- 5,15	4,94
Décalages d'opérations	0,32	- 0,32	-
Provisions	3,91	- 1,81	2,10
Disponible	4,44	- 1,39	3,05
TOTAL	15,29	- 14,11	1,18
TOTAL hors Produits CABRI	22,04	- 11,95	10,09

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2017 s'élève à 1,2 M€ contre 15,3 M€ à fin décembre 2016, soit une réduction de 14,1 M€, conséquence :

+ de la fin du financement de certaines opérations fléchées :

- le projet immobilier concernant deux bâtiments au Vésinet et à Fontenay-aux-Roses, occasionnant un prélèvement au fonds de roulement de 1,49 M€ ;
- le projet CABRI, pour 1,8 M€ ;
- le décalage d'opérations dans le temps, pour 0,3 M€.

+ d'autres opérations en cours impactent le fonds de roulement sur l'exercice 2017 :

- le principe de constatation des produits CABRI à l'avancement génère au fonds de roulement un accroissement des recettes restant à comptabiliser de 2,2 M€ (les produits constatés d'avance, à ce titre, figurent en négatif au fonds de roulement), en raison notamment de l'allongement de la durée du contrat de deux années supplémentaires ;
- les opérations de démantèlement et d'assainissement consomment le fonds de roulement à hauteur de 5,2 M€ ;
- le niveau des provisions devant faire l'objet d'un décaissement rapide diminue de 1,8 M€.

Par ailleurs, le niveau de disponible laissé au fonds de roulement à fin décembre 2016 est impacté sur l'exercice 2017 :

- + d'une part, par le prélèvement de 2,0 M€ sur le disponible, prévu au BR1 2017 essentiellement pour financer la réduction de subvention MTES intervenue entre le PLF 2017 et la LFI 2017 ;
- + et d'autre part, par le non-utilisé réalisé à fin décembre 2017, à hauteur de 0,6 M€.

en millions d'euros	Niveau 2017	Niveau 2016	Variation 2017/2016
Fonds de roulement	+ 1,2	+ 15,3	- 14,1
Besoin en fonds de roulement	- 32,8	- 13,8	- 19,0
Trésorerie	+ 34,0	+ 29,1	+ 4,9

Le niveau de trésorerie à fin décembre 2017 s'élève à 34,0 M€ soit + 4,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'évolution de la trésorerie de + 4,9 M€ par rapport à l'exercice précédent est essentiellement due à l'augmentation des encaissements.

Le niveau du besoin en fonds de roulement s'exécute à - 32,8 M€ à fin 2017. L'évolution du besoin en fonds de roulement de - 19,0 M€ résulte d'une part, de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 19,3 M€ (les dettes d'exploitation augmentent tandis que les créances de l'actif circulant diminuent) et d'autre part, de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation de + 0,3 M€. Il convient de rappeler que le besoin en fonds de roulement de l'Institut est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP par trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue au cours du deuxième trimestre.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2017 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- + du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- + du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, homologuée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, avec application anticipée au 1^{er} janvier 2015, dans sa version issue de l'arrêté du 28 novembre 2016 ;
- + de l'instruction du 11 décembre 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (BOFIP-GCP-17-0021 du 29/12/2017).

La version modifiée du recueil des normes comptables pour les établissements publics issue de l'arrêté du 22 février 2018, compte tenu du délai de convocation du conseil d'administration du 6 mars et de l'absence d'impact significatif sur les états financiers de l'établissement, n'a pas été prise en considération dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

Principes et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors d'une délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1 500 euros pour la constatation d'un bien à immobiliser.

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction n° 14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013), qui adopte une présentation des capitaux propres distinguant les financements de l'État de ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan comptable général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État. De plus, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance afin de créer un lien entre le produit (financement reçu) et la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

L'IRSN a conclu le 7 juillet 2014, un partenariat public-privé avec la société PPP Prisme en vue de la conception, la construction, le financement et la mise à disposition, sur des terrains relevant du domaine public de l'État, d'un nouveau bâtiment « Prisme » (bât. 01) destiné aux services de l'IRSN, situé au lieu de son siège à Fontenay-aux-Roses. Ce bâtiment a été réceptionné et mis en service le 20 juillet 2017.

Conformément aux règles de comptabilité publique applicables dans le cadre d'un partenariat public-privé (BOFIP-GCP-140011 du 21 juillet 2014), l'immeuble est comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle à l'actif du bilan tandis que les sommes à verser au titre de son financement sont inscrites au passif du bilan. La valeur du bien de 48 M€ comporte deux sources de financement, 6 M€ financés directement par l'Institut sur ses fonds propres et 42 M€ qui seront traités comme une dette à long terme dont le dernier remboursement aura lieu le 31/12/2039.

Le montant annuel du loyer est composé du remboursement du capital, des intérêts et de différents frais associés à cette opération. Chaque élément de ce loyer est comptabilisé selon sa nature :

- + au passif en dettes financières le remboursement du capital ;
- + au compte de résultat les intérêts en frais financiers et les frais annexes en autres charges de fonctionnement.

Au total la dette s'élève à 61,7 M€, le loyer annuel sera de 2,75 M€ à partir de 2018, 2017 étant une année partielle, le loyer versé a été de 2,4 M€.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles, composées exclusivement de logiciels, sont amorties sur trois ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- + infrastructures : 10 ans ;
- + bâtiments lourds : 20 à 30 ans ;
- + bâtiments légers : 10 à 20 ans ;
- + installations générales : 10 ans ;
- + agencements : 5 à 10 ans ;
- + matériels : 5 à 7 ans ;
- + outillages : 3 à 5 ans ;
- + mobiliers, petits matériels et informatiques : 3 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissements sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé autant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

3. Stocks et en cours

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les en-cours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation non facturés font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

4. Valeurs mobilières de placement

L'Institut ne détient pas de valeur mobilière de placement.

5. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date de clôture, ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre, une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n° 2004-06 et avis n° 2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- + un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;
- + l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- + certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté ;
- + une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;
- + l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de sûreté nucléaire ou de l'exutoire final des déchets.

6. Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, ainsi que les droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET) sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur. Cette année, l'intéressement des salariés, précédemment constatés en provisions, a été reclassé en dettes.

7. Créances

Au cours des exercices précédents, une provision pour risques et charges était constituée pour couvrir la dépréciation des créances clients. À compter de l'exercice 2017, cette provision est reclassée en actif circulant, en dépréciation des créances.

Cette dépréciation des comptes clients a été évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard.

Cette règle statistique a fait l'objet d'une actualisation au cours de l'exercice 2017 afin de prendre en compte le niveau de réalisation des années précédentes.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 2 – SUBVENTIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charges de service public (SCSP) reçues de l'État, le produit de la contribution versée par les exploitants d'INB (cf. Article 96 de la LFR 2010), les subventions de l'Agence nationale pour la recherche, de l'Union européenne et des autres entités publiques, affectées au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Subventions pour charges de service public		161 622	167 587
Programme 190	(a)	157 947	163 912
Programme 212		3 675	3 675
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	(b)	2 020	3 217
ANR (IA et hors IA)		293	1 993
Union européenne		1 097	710
Autres		631	514
Contribution des exploitants	(c)	64 598	62 764
TOTAL		228 240	233 568

(a) La subvention versée dans le cadre du programme 190 par le ministère de l'Écologie a été réduite de 6 M€ entre 2016 et 2017.

(b) Les autres subventions des entités publiques s'élèvent à 2 M€ soit une diminution de 1,2 M€ qui correspond à l'affectation de la quote-part de subvention d'équipement incluse dans les financements des contrats ANR en capitaux propres.

(c) La contribution versée par les exploitants d'installation nucléaire de base, dont la liste est arrêtée par l'Autorité de sûreté nucléaire est, pour l'exercice 2017, de 64,5 M€, dont les principaux contributeurs sont EDF (48,4 M€), CEA (8,1 M€) et Areva (5,1 M€).

Suite au plafonnement des taxes affectées aux opérateurs prévu par l'article 46 de la loi de finances pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011) modifié par Décision n° 2016-743 DC du 29 décembre 2016, l'IRSN a reversé l'excédent encaissé à hauteur de 2,1 M€ au budget de l'État. Cet ajustement de la contribution au montant du plafond autorisé est comptabilisé en dépense au compte « charges spécifiques » intégré au poste « autres charges de fonctionnement » du compte de résultat.

en milliers d'euros

CONTRIBUTION DES EXPLOITANTS	
Plafonnement (Art.46 de la loi n° 2011-1977)	62 500
Excédent de versement reversé au budget de l'État, comptabilisé en charges en 2017	2 098
TOTAL	64 598

+ NOTE 3 – CHIFFRES D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires correspond aux études et prestations facturées par l’IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service. Il est constaté à l’avancement des travaux.

en milliers d’euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Contrats de recherche et développement	4 123	11 501
Prestations standard	12 986	12 548
Prestations spécifiques	7 383	6 221
Autres activités	7 832	8 612
TOTAL	32 323	38 881

Le chiffre d’affaires se décompose en quatre principales catégories :

- + les contrats cofinancés de recherche et développement s’élèvent à 4,1 M€, en baisse de 7,3 M€ par rapport à l’exercice précédent. Il convient de noter en particulier la comptabilisation d’un produit constaté d’avance complémentaire sur l’exercice au titre du projet CABRI, générant une variation de - 5,6 M€ entre 2016 et 2017. Cette opération résulte d’une révision du coût et de la durée d’exploitation du projet induisant une hausse du coût à terminaison. Cette hausse conduit à la révision du cadencement de la reconnaissance des produits liés à ce programme ;
- + les prestations standard progressent de 12,5 M€ à 13 M€ avec notamment l’activité de dosimétrie passive (10,8 M€), les analyses de radiotoxicologie (0,8 M€) et l’examen du Camari (0,4 M€) ;
- + les prestations spécifiques et études non cofinancées, d’un montant de 7,4 M€, progressent de 1,2 M€ par rapport à 2016. Elles comprennent principalement les contrats RISKAUDIT : + 0,4 M€, et les prestations des formateurs pour l’ENSTTI : + 0,5 M€ ;
- + les autres activités sont en baisse de 0,8 M€ et s’élèvent à 7,8 M€ par rapport à l’année précédente, en raison de facturations exceptionnelles en 2016 avec les mises à disposition de personnel à l’ENSTTI pour l’année 2015 facturée en 2016, et la convention de site avec le CEA relative à 2014/2015 facturées en 2016.

+ NOTE 4 – AUTRES PRODUITS DE GESTION

en milliers d’euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	822	1 005
Produits de gestion provenant de l’annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	2 020	2 208
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	102	109
Recouvrement créances admises en non-valeur	4	3
Autres produits	380	168
TOTAL	3 329	3 494

Le compte redevance propriété industrielle s’élève à 822 K€ et enregistre pour l’essentiel la vente des licences suivantes :

- C3X : 512 K€ ;
- SYLVIA : 185 K€ ;
- BADIMIS : 105 K€.

Le compte produits issus des annulations de charges sur exercices antérieurs se monte à 2 M€ :

- 1,6 M€ d’annulation de CAP pour l’essentiel, il s’agit d’opérations avec le CEA (exploitation CABRI 2016 pour 570 K€, d’ajustement solde convention supports CEA/SACLAY pour 463 K€) ;
- 0,3 M€ d’avoir sur exercices antérieurs dont 137 K€ pour régulation des dépenses 2013 ENSTTI.

Les autres produits pour un montant de 380 K€ enregistrent :

- 197 K€ de reversement des avances faites pour le fonctionnement du bureau de Kiev de RISKAUDIT fermé ;
- 46 K€ d’ajustement de TVA non récupérable pour le bâtiment 01 (PRISME).

L’admission en non-valeur n’a pas pour effet d’éteindre le droit que l’organisme a sur ses débiteurs, ce compte enregistre les différents recouvrements des créances obtenues auprès des débiteurs revenus à meilleure fortune.

Le compte recouvrement créances admises en non-valeur totalise 4,5 K€ pour 19 factures. Le mouvement le plus important de ce compte s’élève à 595 €.

+ NOTE 5 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits des participations et des prêts	6	8
Intérêts sur créances non immobilisées	1	1
Gains de change	14	39
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	10	-
TOTAL	31	47

En application de la réglementation applicable aux établissements publics, l'Institut n'effectue pas de placement de sa trésorerie. Ce poste enregistre une baisse de 16 K€ due à une diminution des gains de change de l'exercice.

+ NOTE 6 – CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats de sous-traitance	34 586	37 373
Achats d'études (CEA)	14 648	16 611
Achats d'études	10 348	11 073
Achats de prestations	9 590	9 689
Achats non stockés de matières et fournitures	12 184	10 114
Achats de matériels, équipements et travaux	2 930	994
Autres achats non stockés de matières et fournitures	9 255	9 120
Services extérieurs	59 969	61 505
Sous-traitance externe	26 441	25 223
Locations et charges locatives	1 943	2 024
Entretien et réparation	14 202	15 695
Assurances	785	746
Documentation	2 108	1 664
Personnel intérimaire	2 702	3 417
Honoraires	386	322
Publicité et publications	189	172
Transports	495	454
Frais de mission et de réception	6 331	6 923
Frais postaux et de télécommunication	2 290	2 554
Frais bancaires	36	13
Divers	2 061	2 299
TOTAL	106 740	108 991

Les achats de biens et de services totalisent 106,7 M€ et affichent un retrait de - 2,2 M€ entre 2016 et 2017, en raison de la baisse des moyens alloués dans le cadre du programme 190 intervenue en milieu d'exercice. Cette réduction porte principalement sur les achats de sous-traitance d'études.

+ NOTE 7 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires et traitements	96 486	95 490
Appointements, congés payés et CET	92 032	91 533
Supplément familial	1 107	1 066
Autres	3 347	2 891
Charges sociales	39 545	39 167
Assurance maladie	25 978	26 169
Mutuelle	1 618	1 510
Retraite	10 467	10 425
Autres charges sociales	1 483	1 063
Intéressement (hors charges sociales associées)	3 966	1 662
Autres charges de personnel	3 612	3 545
TOTAL	143 609	139 864

Les droits acquis par les salariés au titre des congés payés et des comptes épargne-temps (CET) sont intégralement constatés en charges à payer en valeur brute majorée des charges estimées.

L'intéressement des salariés, antérieurement constaté en provision pour risques et charges est désormais comptabilisé pour 2,2 M€ au niveau des charges de personnel.

+ NOTE 8 – AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôts et taxes sur rémunérations	6 257	6 258
Taxes sur salaires	1 662	1 735
Taxe d'apprentissage	802	799
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	941	947
Versements de transport	2 432	2 357
Autres impôts et taxes sur rémunérations	421	421
Autres impôts et taxes et versements assimilés	1 471	1 353
CFE	204	219
CVAE	99	172
Taxes foncières	549	560
Taxes sur les bureaux	75	84
Taxes sur les véhicules de société	79	80
Taxes non récupérables sur périmètre mixte	381	68
Autres	85	170
Redevances	3 116	3 470
Pertes sur créances irrécouvrables	269	173
Charges spécifiques	2 543	130
Autres charges de fonctionnement	1 016	1 052
TOTAL	14 672	12 437

La hausse de 2,5 M€ entre 2016 et 2017 s'analyse comme suit :

- + 2 M€ au titre du reversement à l'État de la part de la contribution versée par les exploitants d'INB au-delà du plafond fixé par la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 ;
- + 0,4 M€ correspondant à la part IRSN des pertes du GIEE ENSTTI sur l'année 2015.

NOTE 9 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Dotations		Reprises	
	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur nette comptable des actifs cédés	498	1 679		
Sur immobilisations				
Dotations aux amortissements	29 574	30 092	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles	11	4 703	-	-
Sur actif circulant				
Dépréciations des créances clients	349	80	156	22
Provisions				
Provisions pour risques et charges	1 176	5 127	10 379	9 649
Provisions pour risques et charges financiers	-	10	10	-
Amortissements dérogatoires	404	411	762	1 727
Transferts de charges	-	-	157	63
Reprise du financement rattaché à un actif	-	-	6 240	10 153
TOTAL	32 012	42 101	17 705	21 614

Le poste des valeurs nettes comptables des actifs cédés enregistre les sorties d'actif ayant une valeur nette comptable non nulle.

Les principales actions de mise au rebut sont liées aux événements suivants :

+ quelques matériels affectés au bâtiment A du Vésinet abandonné courant 2016 (169 K€) ;

+ mises au rebut issues des travaux de contrôle interne :

- matériel informatique : 112 K€ ;
- immobilisations dont la valeur brute est inférieure à 1 500 € (170 K€).

+ autres mises au rebut ponctuelles (47 K€).

La variation des dotations s'élève à - 9 M€ qui s'explique principalement comme suit :

+ immobilisations :

- - 4,7 M€ relatifs à l'amortissement exceptionnel (a) réalisé en 2016 des immobilisations non rapprochées à l'issue des inventaires réalisés de 2012 à 2014.

+ actif circulant :

- la dépréciation statistique des créances clients est issue de la règle de calcul décrite en note 1. Cette dépréciation s'élève à 0,329 M€ soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

+ provisions :

- - 4 M€ correspondant principalement au reclassement de la provision intéressement en charges de personnel (note 7) et de la provision statistique sur les clients en dépréciation de l'actif circulant (cf. supra).

NOTE 10 – CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont présentées ci-dessous :

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges d'intérêts	(a)	1 634	566
Pertes de change		15	30
Dotations aux amortissements, dépréciations, et aux provisions financières		-	10
TOTAL		1 649	606

(a) La variation de 1,1 M€ représente la charge d'intérêts liée au financement du bâtiment 01 (Prisme) dans le cadre d'un partenariat public-privé.

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

+ NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers d'euros

	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur brute	33 642	3 387	5 740	31 289
Concessions, brevets, licences et logiciels	30 441	2 837	2 271	31 006
Immobilisations incorporelles en cours	3 201	551	3 469	283
Amortissements	26 761	4 198	2 151	28 808
Concessions, brevets, licences et logiciels	26 761	4 198	2 151	28 808
SOUS-TOTAL	6 881	- 810	3 590	2 481
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur brute	504 754	94 107	50 852	548 010
Terrains	31 087	872	177	31 781
Constructions	96 700	66 500	4 086	159 113
Installations techniques, matériel et outillage	279 965	18 264	14 958	283 271
Autres immobilisations corporelles	40 468	3 415	5 280	38 603
Immobilisations corporelles en cours	56 535	5 001	26 298	35 238
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	-	56	53	3
Amortissements	220 439	32 401	20 526	232 314
Terrains	276	74	-	350
Constructions	46 383	6 345	3 106	49 622
Installations techniques, matériel et outillage	144 629	21 905	12 711	153 823
Autres immobilisations corporelles	29 151	4 076	4 709	28 518
SOUS-TOTAL	284 315	61 707	30 326	315 696
TOTAL	291 196	61 707	30 326	318 177

+ Immobilisations incorporelles

L'évolution entre les deux exercices, + 0,6 M€, correspond à la valeur des nouvelles acquisitions de logiciels diminuée de la valeur des immobilisations sorties, notamment les mises au rebut issues des travaux de contrôle interne sur le patrimoine dont une partie subventionnée (1 M€) a fait l'objet du retraitement *ad hoc* (cf. note 19).

+ Immobilisations corporelles

Elles progressent de + 43 M€ correspondant à + 48 M€ pour l'activation du bâtiment 01 (Prisme) en application de l'instruction comptable BOFIP-GCP-140011 du 21 juillet 2014, + 3 M€ d'augmentation de l'actif de démantèlement au titre des grappes et des ICPE, et - 8 M€ pour la sortie définitive des équipements liés au réacteur expérimental PHÉBUS (INB 92).

+ Transferts immobilisations en-cours vers immobilisations en service

Ils affichent une diminution d'un montant de 26 M€ pour les immobilisations corporelles, dont 8 M€ pour la mise en service du bâtiment 01 (Prisme), 5 M€ pour la mise en service des installations du bâtiment Z au Vésinet, 4,9 M€ pour la mise en service des installations du bâtiment 05 (PARISII) et une diminution d'un montant de 3,4 M€ pour les immobilisations incorporelles, dont 3,1 M€ pour la mise en service du droit d'usage de la cantine de Fontenay-aux-Roses.

+ Actifs de démantèlement

Ils sont inscrits en contrepartie des provisions qui ne passent pas par le compte de résultat et affichent une valeur nette comptable de 24,3 M€, inférieure au solde de la provision constituée à l'identique de 42,34 M€ et correspondant au niveau de démantèlement à réaliser effectivement.

+ NOTE 12 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,57 M€, comprennent les dépôts et cautionnements versés et les prêts accordés au personnel. Ce dernier poste enregistre une baisse de 0,087 M€.

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prêts	413	500
Autres immobilisations financières	161	160
TOTAL	574	659

+ NOTE 13 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017 Brut	< 1 an	> 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	413	18	395
Autres immobilisations financières	161	-	161
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	24	24	-
Autres créances clients	27 885	27 885	-
Avances et acomptes	177	177	-
Créances sur les autres débiteurs	362	362	-
TOTAL	29 022	28 466	556

+ NOTE 14 – CRÉANCES SUR LES ENTITÉS PUBLIQUES

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	(a)	656	1 487
État - TVA	(c)	4 900	8 794
État et autres collectivités publiques - Charges à payer et produits à recevoir	(b)	1 831	2 939
TOTAL		7 387	13 220

(a) La baisse de - 0,8 M€ résulte du niveau d'avancement en 2017 des projets financés par l'ANR (DISCOM, MIRE, TANDEM).

(b) La variation de - 1,1 M€ provient du décalage des encaissements des projets financés par l'ANR.

(c) La variation de - 3,8 M€ est due à une différence de position sur le solde de TVA à rembourser en attente.

+ NOTE 15 – CRÉANCES CLIENTS

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute		20 522	30 264
Clients - ventes de biens ou de services	(a)	15 775	23 971
Clients douteux ou litigieux		24	187
Clients - factures à rétablir		4 724	6 107
Provision pour dépréciation		- 349	- 156
Provision pour dépréciation des comptes clients	(b)	- 349	- 156
TOTAL		20 173	30 108

(a) Une diminution de 10 M€, de l'actif des créances clients en 2017, dont - 8,2 M€ sur les soldes clients et - 1,4 M€ sur les factures à établir (pour mémoire voir analyse des produits sur les contrats de recherche note 3).

(b) La provision est essentiellement constituée de la dépréciation statistique qui s'élève à 0,329 M€ (cf. notes 1 et 9).

+ NOTE 16 – CRÉANCES SUR LES AUTRES DÉBITEURS

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes au personnel	-	4
Débiteurs divers	362	432
TOTAL	362	436

+ NOTE 17 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatées d'avance	1 081	878

Les charges constatées d'avance totalisent 1,1 M€. Les dépenses qui subissent cet ajustement sont essentiellement les maintenances de licences (866 K€), les contrats de TMA informatique et les maintenances de sites (121 K€).

NOTE 18 – TRÉSORERIE

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la Recette générale des finances en fin d'exercice :

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	33 959	29 106

PASSIF

NOTE 19 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT

en milliers d'euros	Notes	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
DOTATIONS					
Financements non rattachés à des actifs déterminés - État	(a)	15 024	1 213	481	15 756
Financements d'actifs mis à disposition - État		30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État	(b)	102 482	1 424	2 527	101 378
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - ANR/IA	(c)	247	493	12	728
SOUS-TOTAL		148 676	3 130	3 020	148 786
COMPLÉMENTS DE DOTATIONS					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition - État	(d)	- 1 662	- 416	-	- 2 078
Reprise sur financements d'autres actifs	(d)	- 79 762	- 3 556	- 1 308	- 82 011
Reprise sur financements d'autres actifs - ANR/IA	(d)	- 37	- 89	- 2	- 125
SOUS-TOTAL		- 81 462	- 4 061	- 1 309	- 84 214
TOTAL		67 215	- 932	1 711	64 572

- (a) La variation de + 0,7 M€ sur 2017 correspond principalement aux versements de subventions d'investissements ANR non rattachés à des actifs pour un montant de 0,8 M€.
- (b) L'évolution entre les deux exercices correspond pour l'essentiel aux sorties des actifs subventionnés pour - 1 M€ (mises au rebut issues des travaux de contrôle interne sur le patrimoine).
- (c) Ce poste est lié aux subventions de l'ANR rattachées à des immobilisations sur les programmes PRIODAC, MIRE, MEDEA et DENOPI, pour un montant de + 0,5 M€.
- (d) Ces reprises correspondent à la quote-part d'amortissement des actifs financés par subvention à hauteur de 4 M€ diminuée des reprises des immobilisations mises au rebut pour 1,3 M€, soit une variation de 2,7 M€.

+ NOTE 20 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Financements non rattachés à des actifs - Tiers autres		-	-
Subventions d'investissement reçues - Tiers autres	(a)	7 069	6 697
Subventions d'investissement autres		-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN		35 292	35 292
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Autres organismes		22 320	22 320
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(b)	- 34 600	- 34 448
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(b)	- 4 910	- 2 678
Subventions d'investissements virées au compte de résultat		-	-
TOTAL		25 170	27 183

(a) La variation sur le financement externe constaté au 31/12/2017 de + 0,3 M€ est liée à la quote-part de subvention rattachée à la mise à jour des produits CABRI en 2017.

(b) Le financement externe affecté à l'immobilisation CABRI est repris au rythme de l'amortissement de l'actif correspondant.

+ NOTE 21 – REPORT À NOUVEAU CRÉDITEUR

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Report à nouveau	48 869	55 227

La variation du poste « report à nouveau » correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de 6,3 M€.

Par ailleurs il convient de noter que le poste « réserves » s'élève à 90,8 M€ et qu'il se compose exclusivement de réserves facultatives. L'établissement n'a pas de réserve légale (EPIC) ni de réserve statutaire.

+ NOTE 22 – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Amortissements dérogatoires	3 525	3 884
TOTAL	3 525	3 884

En 2013, l'Institut a fait varier la durée de l'amortissement comptable par rapport à la durée fiscale de référence de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

+ une dotation complémentaire de 0,4 M€ ;

+ une reprise d'amortissement de 0,7 M€.

NOTE 23 – PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

en milliers d'euros	Notes	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2017
				(provision utilisée)	(provision non utilisée)	
Provisions pour litiges		618	62	348	-	332
Litiges sociaux		618	62	348	-	332
Autres litiges		-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change		10	-	10	-	-
Provisions pour charges		54 673	4 357	9 491	541	48 999
Démantèlement	(a)	42 804	3 243	3 615	91	42 341
Assainissement	(b)	6 768	-	1 431	450	4 888
Risques clients	(c)	901	-	901	-	-
Remboursement Commission européenne		101	-	-	-	101
Contribution - INB Strasbourg		319	-	-	-	319
Dépenses PRP//DGGN - Téléray		190	-	-	-	190
ENSTTI - Quote-part/pertes		400	167	400	-	167
AGEFIPH		46	25	-	-	71
Intéressement des salariés	(d)	2 255	-	2 255	-	-
Divers ressources humaines (dont provision indemnités chômage)		888	922	888	-	922
TOTAL		55 301	4 419	9 848	541	49 331

- (a) L'installation PHÉBUS étant entièrement démantelée, la provision dédiée a fait l'objet d'une reprise totale de - 2,2 M€ corrélée à la sortie de l'actif de démantèlement associé. La provision démantèlement a été dotée à hauteur de 3,2 M€, notamment au titre de la Grappe FPTO avec une dotation complémentaire de + 3 M€.
- (b) Les travaux d'assainissement du site de FEURSMETAL réalisés sur l'exercice et la révision des coûts restant à venir se traduisent par une reprise de la provision et une réduction de celle-ci soit une variation globale de - 1,8 M€.
- (c) Reprise de - 0,9 M€ : la couverture du risque sur créances clients antérieurement constatée en provision pour risques et charges est reclassée en 2017 dans les créances en dépréciation des créances clients (cf. note 9).
- (d) Reprise de - 2,2 M€ : l'intéressement antérieurement constaté en provision pour risques et charges est comptabilisé en 2017 au niveau des dettes en charges de personnel (cf. note 7).

NOTE 24 – ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017 Brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	54 359	1 842	6 350	46 167
Avances et acomptes reçus	6 851	6 851	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	20 597	20 597	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 542	25 542	-	-
Autres dettes non financières	405	405	-	-
Produits constatés d'avance	8 915	8 915	-	-
TOTAL	116 668	64 151	6 350	46 167

La variation est due à la constatation de la dette de l'IRSN auprès de PPP Prisme, en contrepartie de l'actif immobilisé, lors de la réception du bâtiment 01 à Fontenay-aux-Roses (cf. note 25).

+ NOTE 25 – DETTES FINANCIÈRES

La situation des emprunts au 31 décembre 2017 est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2016	Remboursements	Augmentation	31/12/2017
Emprunt auprès d'un établissement de crédit		13 691	- 519	-	13 172
Autres dettes financières	(a)	-	-	41 123	41 123
Intérêts courus non échus		66	-	-	64
TOTAL		13 757	-	-	54 359

(a) Conformément au traitement comptable préconisé par l'instruction BOFIP-GCP-140011 du 21 juillet 2014, l'augmentation de 41 M€ des autres dettes financières correspond au financement du bâtiment 01 (PPP Prisme). Le montant total de la dette constatée en 2017 est de 42,4 M€ diminué des remboursements versés dans l'exercice pour un montant de 1,3 M€.

+ NOTE 26 – DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - Achats de biens et services	5 594	4 307
Frais de missions et indemnités kilométriques	3	29
Fournisseurs - Retenue de garantie	398	375
Fournisseurs - Charges à payer	13 415	16 537
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 186	1 496
TOTAL	20 597	22 743

+ NOTE 27 – DETTES FISCALES ET SOCIALES

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Personnel et compte rattachés	16 565	13 385
Provisions congés payés	9 487	9 200
Provision CET	3 173	2 884
Provision RIT	1 665	1 267
Autres dettes de personnel	2 240	33
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 897	9 204
Charges sociales/CP	4 649	4 508
Charges sociales/CET	1 555	1 413
Charges sociales/RIT	816	621
Autres dettes/organismes sociaux	2 878	2 661
État et autres collectivités publiques	- 921	- 1 245
TOTAL	25 542	21 344

La variation des dettes fiscales et sociales est de + 4,2 M€ et s'analyse comme suit :

- + 2 M€ au titre de la valorisation des congés salariés restant à prendre ;
- + 2,2 M€ résultant du reclassement de l'intéressement désormais comptabilisé en dettes au niveau des charges de personnel et antérieurement constaté en provision pour risques et charges.

+ NOTE 28 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Excédent de versement à rembourser	113	33
Divers CAP	-	256
Recettes perçues avant émission de titres	251	346
Autres dettes diverses	42	174
TOTAL	405	809

Le poste « divers charges à payer » (CAP) correspondant à des charges sociales est soldé en décembre 2017. Une attention particulière a été portée au compte d'attente recettes perçues avant émission de titres dont l'apurement se traduit par une diminution du poste de 0,1 M€.

+ NOTE 29 – AUTRES INFORMATIONS

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Réacteur CABRI et boucle à eau

Le réacteur CABRI est soumis à l'article L. 593-18 du code de l'environnement, ce qui implique une obligation de contrôle décennal. L'IRSN ne dispose pas d'éléments à date permettant de chiffrer ce montant et aucune provision ne figure dans les comptes de l'établissement au 31 décembre 2017 à ce titre.

Situation au regard de l'impôt sur les sociétés

L'établissement est en situation de déficit fiscal. Est exclu du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition, l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. *A contrario*, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables aux entreprises commerciales. En 2017, le montant des déficits reportables est évalué à 70 M€.

Engagements de retraite

+ Engagements calculés suivant la norme IAS 19 : 18,1 M€ en valeur brute, soit 28,0 M€ en intégrant une estimation des charges sociales. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation 1,45 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 4,2 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 1,7 %.

Effectifs

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2017 (hors contrats en alternance et stagiaires) est de 1 757 salariés dont la ventilation est la suivante :

- + contrats à durée indéterminée cadres : 1 249 ;
- + contrats à durée indéterminée non-cadres : 390 ;
- + contrats à durée déterminée : 118.

Par ailleurs, ces contrats se répartissent en :

- + contrats temps plein : 1 587 ;
- + contrats temps partiel : 170.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Siège social : 31, avenue de la Division Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le paragraphe « 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes « 9 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations » et « 11 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans le paragraphe « 5 – Provisions pour risques et charges » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans la note « 23 – Provisions pour risques et charges » est appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux autorités de tutelle

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. La mission des commissaires aux comptes ne comprend pas d'interventions spécifiques sur la comptabilité budgétaire, en conséquence, nos vérifications sur le rapport de gestion et documents adressés aux autorités de tutelle ne portent pas sur les données de la comptabilité budgétaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux autorités de tutelle sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur, en liaison avec l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Institut.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
6 mars 2018

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 mars 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Denis Marange
Associé

Siège social
31, avenue de la Division-Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

Téléphone
+33 (0)1 58 35 88 88

Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet
www.irsn.fr

© IRSN
N° ISSN 2606-314X